

Charte d'utilisation du logiciel GRACE-AUDIT

(dernière modification le 18/06/2024)

I. TERMES EMPLOYES DANS CE DOCUMENT

GRACE désigne l'association GRACE (Groupe de Réhabilitation Améliorée après Chirurgie) qui met à disposition GRACE-AUDIT.

GRACE-AUDIT désigne le logiciel GRACE-AUDIT qui permet de collecter des données médicales afin d'évaluer leurs pratiques dans le domaine de la réhabilitation améliorée après chirurgie.

Utilisateur désigne toute personne ayant complété et validé son inscription dans GRACE-AUDIT, et ayant donc l'autorisation de saisir des données médicales dans le logiciel.

Poste de travail désigne tout ordinateur ou terminal mobile sur lequel l'utilisateur se connecte à GRACE-AUDIT, par le biais d'un navigateur internet.

Données médicales désigne l'ensemble des informations saisies par l'utilisateur dans le cahier électronique décrivant une intervention chirurgicale et l'hospitalisation qui s'y rapporte.

II. DONNEES PERSONNELLES DES UTILISATEURS

Les informations personnelles renseignées lors de l'inscription d'un utilisateur dans GRACE-AUDIT ne servent qu'au bon fonctionnement du logiciel.

De telles informations peuvent être copiées, utilisées et ou archivées selon les lois en vigueur sur les données personnelles, mais ne sont jamais divulguées à des tiers sauf demande exigée par la loi ou toute autorité judiciaire.

GRACE s'engage à garantir le respect de la vie privée des utilisateurs, ainsi que la confidentialité des informations personnelles qui lui sont transmises.

L'utilisateur s'engage à mettre à jour dans GRACE-AUDIT tout changement des informations personnelles qu'il a fournies à GRACE lors de son inscription : adresse, téléphone, e-mail, établissement, type d'activité.

III. SECURITE

GRACE s'engage à assurer la confidentialité des données personnelles des utilisateurs ainsi que des données médicales stockées dans GRACE-AUDIT, en mettant en œuvre toutes les mesures nécessaires au niveau du logiciel et de son hébergement certifié HDS.

L'utilisateur s'engage à protéger par tous moyens utiles les identifiants qui lui permettent de se connecter à GRACE-AUDIT, et de ne les divulguer sous aucun prétexte à une autre personne. Si l'utilisateur souhaite se faire aider dans la saisie de ses données médicales, il peut désigner un assistant de saisie qui aura sa propre inscription dans GRACE-AUDIT et ses propres identifiants de connexion.

L'utilisateur s'engage à protéger l'accès au poste de travail de GRACE-AUDIT lorsqu'une session est ouverte, et à fermer la session avant de quitter le poste.

Si le logiciel est théoriquement accessible à partir de n'importe quel poste de travail connecté à Internet, le choix de celui-ci par l'utilisateur devra respecter d'évidentes règles de confidentialité : pas d'ordinateur n'appartenant pas à l'établissement de soins de l'utilisateur ou à l'utilisateur lui-même, pas d'accès au travers d'un réseau public tel que les cafés internet ou encore la connexion Wi-Fi disponible dans certains lieux publics.

L'utilisateur comprend que, conformément aux dispositions ASIP Santé, toutes ses actions au sein du logiciel GRACE-AUDIT sont consignées de façon nominative dans un journal (fichier log). Ce journal peut être consulté par les administrateurs de GRACE en cas de survenue d'un problème technique, et en cas de demande exigée par la loi ou toute autorité judiciaire.

IV. INFORMATION DES PATIENTS

L'utilisateur s'engage à avertir les patients de l'inclusion de leurs données médicales dans GRACE-AUDIT, et à les informer de leur droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ces données, ainsi que de la finalité du traitement de leurs données médicales.

V. EXPLOITATION DES DONNEES

L'utilisateur s'engage à vérifier l'exactitude des données médicales saisies dans GRACE-AUDIT, et à ne pas y rentrer de données médicales falsifiées.

L'utilisateur peut exporter ses propres données à des fins statistiques. Il comprend que les responsables de GRACE peuvent exporter l'ensemble des données de tous les

centres. Les données médicales fournies dans GRACE-AUDIT restent la propriété des participants. En cas d'utilisation par GRACE de ces données aux fins de recherche clinique et publication scientifique, les participants seront nominativement cités.

Les données médicales de GRACE-AUDIT entrent dans la catégorie CNIL 'Méthodologie de Référence MR-004' et peuvent ainsi être conservées jusqu'à 2 ans après la dernière publication scientifique basée sur ces données.

VI. MISE À JOUR DE CE DOCUMENT

La présente charte du logiciel GRACE-AUDIT est un document évolutif qui est susceptible de modifications dans le temps. L'application de nouvelles règles est immédiate. Les modifications apportées à la charte n'ont pas d'effet rétroactif. L'utilisateur comprend la nécessité de relire régulièrement ce document.